

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 juillet 2024

Délibération n°2024-13 portant approbation de la tarification du restaurant pour les boursiers

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la tarification du restaurant pour les boursiers à titre d'expérimentation à la rentrée universitaire 2024/2025 et jusqu'en mars 2025.

Nombre de membres votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 4 juillet 2024

La Présidente du conseil d'administration



Anne BOUVEROT

Conseil d'administration de l'ENS-PSL du 4 juillet 2024

Point 3.2 Groupe de travail - Mesure Ecole inclusive : tarification du restaurant pour les boursiers (vote)

A la suite de la séance du 15 mars 2024, un groupe de travail a réuni les membres élus du CA afin de proposer une évolution des tarifs permettant la mise en place d'un tarif pour les boursières et boursiers, financé par une évolution à la hausse pour une partie de convives.

La proposition, qui a reçue l'unanimité des membres du groupe de travail, consiste à la mise en place d'un tarif boursier à 2 € par repas, compensée par une augmentation à hauteur de 14% de tous les tarifs, sauf ceux des personnels qui émargent au tarif n°3 (indice < 399) et tarif n°4 (indice 400 à 470).

Il est donc proposé d'augmenter le coût du repas de 1,60 € (TTC), soit 12,90 € pour un menu à 5 points, 11,60 € pour un menu à 4 points et 10,90 € pour un menu à 3 points. Par conséquent, il est proposé de modifier la grille tarifaire (TTC) du restaurant comme suit :

Tarif convive TTC	étudiants stagiaires et doctorant ENS sans contrats	élèves	<394	<465	<619	<822	>=822	autres	étudiants boursiers
Tarif convive	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Tarif 8	Tarif 9
5 points	3,90	4,70	3,30	4,50	6,70	8,00	9,70	12,90	2,00
4 points	3,30	3,90	2,80	3,70	5,60	6,70	8,10	11,60	2,00
3 points	2,50	3,10	2,10	2,80	4,40	5,30	6,40	10,90	2,00

Il est proposé de déployer ce dispositif à titre d'expérimentation à la rentrée universitaire 2024/2025 et jusqu'en mars 2025.

Un bilan financier sera effectué et une proposition de tarification sera soumise au conseil d'administration de mars 2025.

Le conseil d'administration est invité à délibérer sur cette proposition du groupe de travail des membres élus.

² L'ensemble des indices ont été réévalués pour prendre en compte les cinq points d'indices supplémentaires attribués au 1^{er} janvier 2024.

² Enseignants-chercheurs invités ou associés ; enseignants-chercheurs émérites ou honoraires autorisés ; lecteurs des bibliothèques ; visiteurs accompagnés ; conventions établissements extérieurs.